

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Adduction des
Eaux de la Lys

Réuni à Aire sur la Lys, le 12 Juin 2015.

Étaient présents :

Mmes Goube, Leveugle, Leys, Massart, MM. Ben Amor, Cambien, Detournay, Dissaux,
Evrard, Gosset, Houssin, Legrand, Petit, Verdonck, Waymel.

Étaient excusés :

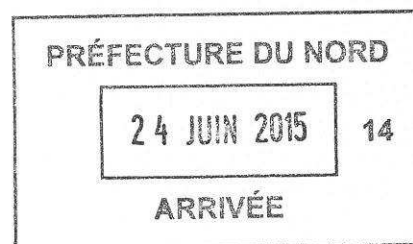
Mme Bouchart, MM. Cauche, Godefroy, Lefebvre, Plouy, Vicot.

Mme Bouchart a donné pouvoir à M. Verdonck.
M. Cauche a donné pouvoir à M. Waymel
M. Godefroy a donné pouvoir à M. Petit
M. Lefebvre a donné pouvoir à M. Dissaux
M. Vicot a donné pouvoir à Mme Leveugle

Vu le rapport n° 14-15

DECIDE

- d'attribuer des indemnités au Président et Vice-Présidents du Syndicat au taux maximal dans les conditions définies par la Loi n° 2002-276 du 27 février 2002 et le décret d'application n°2010-761 du 7 juillet 2010.



VOTANTS : 20

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

Acte exécutoire déposé auprès
de Monsieur le Préfet, le 23 JUN 2015

Le Président,
Jean Claude DISSAUX

Le Président du Syndicat Mixte
d'Adduction des Eaux de la Lys

Jean Claude DISSAUX